

A-ADM-2026/081

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

MAIRIE de ROYAT

Arrêté portant délégation de fonctions à M. Lionel MANSOUR –
6ème adjoint



Le Maire de la Commune de ROYAT ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/03/2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. Lionel MANSOUR été élu 6^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 6^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonction à M. Lionel MANSOUR, 6^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes : Sport, Santé, Bien-être.

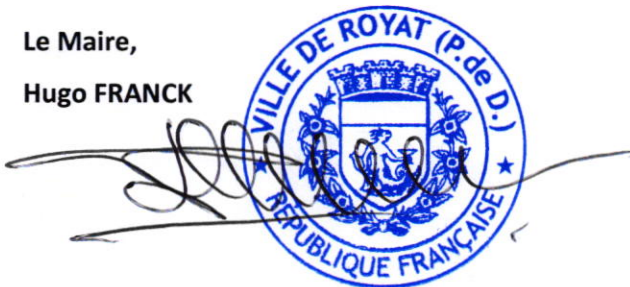
Article 2 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à Madame la Préfète
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé

Fait à Royat, le 02/04/2026

Le Maire,

Hugo FRANCK



Notifié à l'intéressé le

Signature

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.